

## La FEBEG demande la mise en œuvre rapide d'un paquet complet de mesures énergétiques

Bruxelles, le 12 décembre 2016

L'accord de gouvernement fédéral prévoit l'établissement d'une série de mesures pour assurer la sécurité d'approvisionnement électrique en Belgique.

Ces mesures visent:

- l'amélioration du fonctionnement des marchés et des échanges transfrontaliers
- le développement de la gestion de la demande
- le développement du stockage
- le développement d'un mécanisme de rémunération de capacité et, dans l'attente de celui-ci, la conservation et l'optimisation de la réserve stratégique

Sur proposition de la Ministre M.C. Marghem le Conseil des Ministres a approuvé aujourd'hui une note d'orientation à ce sujet. A cette occasion, la Ministre présente un projet de loi pour développer en particulier le stockage et la gestion de la demande.

La FEBEG soutient ces initiatives gouvernementales mais il lui paraît essentiel qu'au-delà des mesures concrètes déjà proposées, l'ensemble des mesures prévues par l'accord de gouvernement soit rapidement mis en œuvre car la solution pour garantir la sécurité d'approvisionnement réside dans la combinaison des mesures proposées.

**Marc Van den Bosch**, General Manager FEBEG : « *Pour la FEBEG la priorité commune des clients, du gouvernement et du secteur doit être de miser prioritairement sur l'efficacité énergétique et sur la production d'électricité durable pour répondre au défi climatique. Une capacité additionnelle et back-up composée de gestion de la demande, de stockage et de production reste impérativement indispensable, tant pour couvrir les besoins courants que pour assurer la sécurité d'approvisionnement.*

La FEBEG appelle la Ministre et le gouvernement à élaborer rapidement les autres mesures du paquet. Ce paquet complet de mesures devrait créer un 'level playing field' entre gestion de la demande, stockage et production, soit les conditions d'une concurrence équitable dans le marché entre toutes les formes de capacités. Cette concurrence équitable garantirait le coût le plus bas pour assurer l'approvisionnement régulier du consommateur belge.

### **A propos de la FEBEG**

La FEBEG, Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières, représente les producteurs d'électricité, les négociants et fournisseurs d'électricité et de gaz, ainsi que les laboratoires de ces secteurs. La FEBEG compte 32 membres effectifs qui emploient globalement près de 7.850 personnes et réalisent un chiffre d'affaires avoisinant les 19,3 milliards d'EUR.

### **Contacts Presse**

Marc Van den Bosch, General Manager et porte-parole de la FEBEG  
[marc.vandenbosch@febeg.be](mailto:marc.vandenbosch@febeg.be) | +32 2 500 85 80 | +32 497 30 98 79

Stéphane Bocqué, Communication Manager de la FEBEG  
[stephane.bocque@febeg.be](mailto:stephane.bocque@febeg.be) | +32 (0)2 500 85 93 | +32 475 75 19 66